Vienne Condrieu Agglomération

Accusé de réception en préfecture
038-200077014-20220322-22-70-DE
Date de télétransmission : 25/03/2022
Date de réception préfecture : 25/03/2022

DÉLIBERATION 22-70

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 mars 2022

Date de la convocation : 04/03/2022
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND.

Ont donné pouvoir : M. Alain CLERC à M. Max KECHICHIAN, M. Patrick CURTAUD à M. Levon SAKOUNTS, Mme Florence DAVID à M. Denis PEILLOT, Mme Martine FAÏTA à Mme Dalila BRAHMI, M. Daniel PARAIRE à Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS à M. Marc DELEIGUE, Mme Evelyne ZIBOURA à M. Isidore POLO.

Absent suppléé : M. Christian BOREL représenté par sa suppléante Mme Sandrine SILVESTRE

Secrétaire de séance : M. Nicolas HYVERNAT

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** : Délégation de pouvoirs - Compte rendu de mandat – Information au Conseil Communautaire sur les décisions du Président et la passation de marchés publics

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Conseil Communautaire a délégué une partie de ses attributions au Président pour la durée de la mandature.

Lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rend compte des attributions exercées par délégation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°20-71 du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président,

VU la délibération n° 20-181 du Conseil Communautaire du 13 octobre 2020 portant actualisation de la délégation de pouvoirs au Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

PREND ACTE des décisions suivantes :

N°21-47 : Convention d'occupation précaire avec la Société L'ESPACE.

N°21-60 : Convention de servitude pour un ouvrage hydraulique en terrain Privé sur la parcelle cadastrée A 961 à Chuzelles avec la SCI aux Prés aux Champs aux Bois.

N°22-03 : Garantie d'emprunt de 1 750 000 € - ADVIVO – Réhabilitation de logements sociaux « Saint Martin II » à Vienne.

N°22-04 : Vente d'une lame à neige à l'entreprise Patrick ROBERT.

N°22-05 : Conclusion d'un protocole d'accord transactionnel visant à régulariser la cession d'un réseau d'assainissement – impasse des Vergers à VIENNE.

N°22-06 : Convention avec le Département du Rhône pour la mise à disposition de la piste d'athlétisme du terrain de la Bachasse à CONDRIEU.

N°22-07 : Délégation d'exercice du droit de préemption à la commune de Vienne sur le bien cadastré BD 383 sis 3, 5, 7, 9, 11 Cours Brillier à Vienne.

N°22-08 : Bail précaire avec la Société « L'ACCORDEUR ».
N°22-09 : Convention d'occupation précaire du bureau n° 12 de la pépinière 23 bis rue Denfert Rochereau à Vienne avec la société HELPING.

N°22-10 : Convention de mise à disposition de la Maison du Festival à l'EPIC "Jazz à Vienne".

N°22-11 : Garantie d'emprunt de 271 250 € - ADVIVO – Construction neuve de logements sociaux « Le domaine des poiriers » à Villette de Vienne.

N°22-12 : Garantie d'emprunt de 37 000 € - ADVIVO – Construction neuve de logements sociaux « Les forges » à Estrablin.

N°22-13 : Garantie d'emprunt de 3 572 195,50 € - ADVIVO – Construction neuve de logements sociaux « Résidence autonomie » à Eyzin-Pinet.

N°22-15 : Délégation d'exercice du droit de préemption à la commune de Vienne sur le bien cadastré AN 30 sis 8 rue des 4 Vents 9 place Saint-Louis à Vienne.

N°22-16 : Délégation d'exercice du droit de préemption à la commune de Pont-Evêque sur un bien situé 96 Montée Lucien Magnat à Pont-Evêque (38780).

N°22-17 : Convention de mise à disposition de locaux sis 29 rue Denfert Rochereau à Vienne à la Sous-Préfecture.

N°22-19 : SERPAIZE – Route de la Ravat – Travaux extension du réseau public des eaux usées : refacturation des frais de branchement au riverain.

N°22-21 : Fermeture annuelle 2022 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Chasse sur Rhône.

N°22-22 : Exercice du droit de préemption sur un bien situé 74 rue de la Sévenne à Vienne (38200) cadastré AH 872 appartenant à M. Richard SURBLE.

PREND ACTE des décisions suivantes prises dans le cadre de la passation de marchés publics :

M21-110 : marché conclu avec l'entreprise ACFAL pour la mise en œuvre du plan d'action du plan local d'insertion emploi (PLIE), lot 2 : intercesseur emploi pour un montant annuel de 56 160 € H.T reconductible 2 fois 1 an.

M22-001 : marché conclu avec l'entreprise GENEVRAY pour la création de 4 terrains de Beach volley sur le site du gymnase de St Romain en Gal pour un montant de 62 251,60 € H.T.

M22-002 : marché conclu avec le groupement d'entreprises RENAUD GERGONDET/REFLEX ENVIRONNEMENT pour la révision du PLU de Seyssuel avec évaluation environnementale pour un montant de 53 500€ HT pour la partie forfaitaire et pour un montant maximum de 12 000 € HT maximum pour la partie unitaire.

M22-003 : marché conclu avec le groupement d'entreprises GUILLAUD TP / GENEVRAY pour les travaux d'aménagement d'un bassin de rétention secteur Combe boussole à Chuzelles pour un montant de 519 661,5 € H.T.

M22-004 : marché conclu avec le groupement d'entreprises SPIE BATIGNOLLES/DUMAS pour les travaux d'aménagement de la rue R. Sibille à Pont-Evêque pour un montant de 139 787,28 € H.T.

M22-005 : marché conclu avec l'entreprise BAROCLEAN pour la fourniture, la livraison et l'entretien pendant la période de garantie d'un véhicule 3,5T équipé d'un combiné hydrocureur pour un montant de 99 700 € H.T.

M22-008 : accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise NEXTROAD ENGINEERING pour le recensement et le diagnostic sommaire des ouvrages d'art présents sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération pour un montant maximum de 100 000 € H.T et pour une durée de 1 an.

M22-009 : marché conclu avec l'entreprise PAREDES pour la fourniture et livraison d'articles et de produits d'entretien et d'hygiène corporelle. Lot 1 : articles d'hygiène corporelle pour un montant maximum annuel de 70 000 € H.T et pour une durée maximum de 4 ans.

M22-010 : marché conclu avec l'entreprise COMODIS pour la fourniture et livraison d'articles et de produits d'entretien et d'hygiène corporelle. Lot 2 : articles et produits d'entretien pour un montant maximum annuel de 80 000 € H.T et pour une durée maximum de 4 ans.

M22-011 : marché conclu avec l'entreprise 3D INFRASTRUCTURE pour la mission de MOE liée à l'aménagement du chemin Malroche à Trèves pour un montant de 9 295 € H.T.

M22-012 : marché conclu avec l'entreprise INTERSTICE pour la modification n°1 du PLU de SERPAIZE pour un montant de 15 080 € H.T.

M20-015 : marché conclu avec l'entreprise SAVE FACTEUR 4 pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel pour les points de livraison distribués par GRDF pour une durée de 3 ans.

M21-038 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise VFD pour l'exploitation de service de transports publics routiers créés à titre principal à l'intention des scolaires lot 1, ligne VIE 02 pour un montant inchangé (précision délégataire)

M21-039 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise VFD pour l'exploitation de service de transports publics routiers créés à titre principal à l'intention des scolaires lot 2, ligne VIE 03 pour un montant inchangé (précision délégataire)

M21-040 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise VFD pour l'exploitation de service de transports publics routiers créés à titre principal à l'intention des scolaires lot 3, ligne VIE 04 pour un montant inchangé (précision délégataire)

M21-041 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise VFD pour l'exploitation de service de transports publics routiers créés à titre principal à l'intention des scolaires lot 4, ligne PEV pour un montant inchangé (précision délégataire)

M21-042 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise VFD pour l'exploitation de service de transports publics routiers créés à titre principal à l'intention des scolaires lot 5, ligne primaire Moidieu-Estrablin pour un montant inchangé (précision délégataire).

M21-043 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise VFD pour l'exploitation de service de transports publics routiers créés à titre principal à l'intention des scolaires lot 6, ligne 100 pour un montant inchangé (précision délégataire)

M21-044 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise VFD pour l'exploitation de service de transports publics routiers créés à titre principal à l'intention des scolaires lot 7, ligne 110 pour un montant inchangé (précision délégataire)

M18-128 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise VFD pour l'exploitation de service de transports publics routiers créés à titre principal à l'intention des scolaires lot 4, ligne primaire EYZIN-PINET pour un montant inchangé (précision délégataire)

M18-125 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise FAURE pour l'exploitation de service de transports publics routiers créés à titre principal à l'intention des scolaires lot 1, ligne 201 Vienne-Jardin-St Sorlin de Vienne pour un montant inchangé (précision délégataire).

M18-126 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise FAURE pour l'exploitation de service de transports publics routiers créés à titre principal à l'intention des scolaires lot 2, ligne 2040 Chasse/Rhône-Vienne pour un montant inchangé (précision délégataire)

M18-127 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise FAURE pour l'exploitation de service de transports publics routiers créés à titre principal à l'intention des scolaires lot 3, ligne 2760 Valencin-Luzinay-Serpaize-Vienne et ligne primaire Chuzelles pour un montant inchangé (précision délégataire).

M18-129 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise FAURE pour l'exploitation de service de transports publics routiers créés à titre principal à l'intention des scolaires lot 5, ligne primaire Septème pour un montant inchangé (précision délégataire)

M18-130 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise FAURE pour l'exploitation de service de transports publics routiers créés à titre principal à l'intention des scolaires lot 6, ligne 2060 Chasse/Rhône – Givors pour un montant inchangé (précision délégataire)

M19-042 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise INDDIGO pour l'élaboration plan de déplacement urbain pour un montant inchangé (avenant de transfert sous-traitant).

M20-097 AVE4 : Avenant conclu avec l'entreprise SOGEA pour les travaux d'extension et réhabilitation sur les réseaux humides pour la période 2020-2024, lot 2 : rive gauche du Rhône partie nord pour un montant inchangé (prix nouveaux ajoutés au BPU).

M20-098 AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise GUILLAUD TP pour les travaux d'extension et réhabilitation sur les réseaux humides pour la période 2020-2024, lot 3 : rive droite du Rhône partie sud pour un montant inchangé (prix nouveaux ajoutés au BPU).

M19-043 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise MERCAT pour l'élaboration du programme local de l'habitat pour un montant de 6 625 € H.T.

M21-047 AVE3 : Avenant conclu avec l'entreprise CHAZELLE pour les travaux de modernisation du stade nautique à St R en Gal, lot 3 : gros œuvre pour un montant de 99 970,12 € H.T.

M21-046 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise QUALIT R pour les travaux de modernisation du stade nautique à St R en Gal, lot 2 : démolition pour un montant de 25 701,92 € H.T.

M21-037 AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise PROLIANS pour la fourniture et livraison de vêtements de travail, chaussures et EPI, lot 6 : EPI spécifiques pour un montant inchangé (nouveaux prix au BPU).

M21-027 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise IMPRIMERIE ZIMMERMANN pour la réalisation de documents imprimés – Lot n°1 flyers et affiches pour un montant maximum inchangé (surcout COVID).

M21-028 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise IMPRIMERIE ZIMMERMANN pour la Réalisation de documents imprimés – Lot n°2 dépliants pour un montant maximum inchangé (surcout COVID).

M21-030 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise IMPRIMERIE ZIMMERMANN pour la Réalisation de documents imprimés – Lot n°4 carnets et liasses pour un montant maximum inchangé (surcout COVID).

M21-031 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise IMPRIMERIE ZIMMERMANN pour la Réalisation de documents imprimés – Lot n°5 brochures pour un montant maximum inchangé (surcout COVID).

M20-137 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise PROTECT SECURITE pour la maintenance préventive, curative et vérifications périodiques. Lot 2 : Maintenance et vérification des moyens de secours et systèmes de sécurité incendie pour un montant inchangé (nouveaux prix au BPU).

Délibération publiée le 28/03/2022

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR

Vienne Condrieu Agglomération (Isère)

Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat